



[conseil municipal #42]

Jeudi 24 mai 2007

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

MM. VEUNAC, MORTALENA, OLIVE, CHASSERIAUD, Mme BOURRICAUD, MM. ITHURBIDE, PONCINI, Mme DARRASSE, Adjoints

Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes CANTO, LAMOTHE, BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BLEUZE, DACOSTA, SUZANNE, CAUSSIEU, Mlle ARSA, MM. PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme OUSTALET qui a donné procuration à M. MILLET-BARBE
 M. CAMBLONG qui a donné procuration à M. ITHURBIDE
 Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à M. CAUSSIEU (*présente à compter de la question n° 18*)
 M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE
 Mme LASSERRE-DAVID qui a donné procuration à M. VEUNAC
 M. LAGARESTE qui a donné procuration à Mme JARRAUD-VERGNOLLE
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

1 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Suite au décès de Madame Maylis de MENDITTE, Mademoiselle Christine ARSA est officiellement installée au sein du Conseil Municipal.

2 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

A la suite du décès de Madame Maylis de MENDITTE, il convient de modifier le tableau des adjoints.

L'élection a donné les résultats suivants :

| | | | |
|---------------------------|-----|-------------|---------------|
| 1 ^{er} Adjoint - | M. | VEUNAC | Jacques |
| 2 ^e Adjoint - | M. | MORTALENA | Jean-Baptiste |
| 3 ^e Adjoint - | M. | OLIVE | Claude |
| 4 ^e Adjoint - | M. | CHASSERIAUD | Patrick |
| 5 ^e Adjoint - | Mme | BOURRICAUD | Micheline |
| 6 ^e Adjoint - | Mme | OUSTALET | Caroline |
| 7 ^e Adjoint - | M. | ITHURBIDE | Michel |
| 8 ^e Adjoint - | M. | PONCINI | Henri |
| 9 ^e Adjoint - | Mme | DARRASSE | Nicole |

3 – TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Après l'installation de Mademoiselle Christine ARSA, Conseiller Municipal, et l'élection des adjoints au Maire, l'ordre du tableau du Conseil Municipal est le suivant :

MAIRE :

| | | |
|----|-----------|--------|
| M. | VILLENAVE | Robert |
|----|-----------|--------|

ADJOINTS :

| | | | |
|---------------------------|-----|-------------|---------------|
| 1 ^{er} Adjoint - | M. | VEUNAC | Jacques |
| 2 ^e Adjoint - | M. | MORTALENA | Jean-Baptiste |
| 3 ^e Adjoint - | M. | OLIVE | Claude |
| 4 ^e Adjoint - | M. | CHASSERIAUD | Patrick |
| 5 ^e Adjoint - | Mme | BOURRICAUD | Micheline |
| 6 ^e Adjoint - | Mme | OUSTALET | Caroline |
| 7 ^e Adjoint - | M. | ITHURBIDE | Michel |
| 8 ^e Adjoint - | M. | PONCINI | Henri |
| 9 ^e Adjoint - | Mme | DARRASSE | Nicole |

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

| | | |
|------|-------------------|--------------|
| M. | CAMBLONG | Ramuntxo |
| Mme | POUEYLAUD | Françoise |
| M. | LAMASSOURE | Alain |
| M. | DUFAU | Daniel |
| M. | MILLET-BARBE | Lucius |
| Mme | CANTO | Marie-Hélène |
| Mme | LAMOTHE | Monique |
| Mme | BAULON | Christine |
| Mme | TURCAT | Joëlle |
| M. | MENDIBOURE | Michel |
| Mme | DEQUEKER | Valérie |
| Mme | TAUZIAT-PAULERENA | Nathalie |
| M. | BOURGUIGNON | Christophe |
| M. | BLEUZE | Anthony |
| Mme | LASSERRE-DAVID | Florence |
| M. | DACOSTA | Franck |
| M. | SUZANNE | Henri |
| M. | CAUSSIEU | Georges |
| Mlle | ARSA | Christine |
| M. | LAGARESTE | Robert |
| M. | PAUL-DEJEAN | Jean-Claude |
| M. | DAUBAGNA | Georges |
| M. | ESPILONDO | Jean |
| Mme | JARRAUD-VERGNOLLE | Annie |
| Mme | BORDA | Anne-Marie |
| M. | BLANC | Lionel |
| M. | MONDORGE | Guy |
| Mme | MAURY | Maritxu |
| M. | LAMOURE | Jean-Claude |

4 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Mademoiselle Christine ARSA, Conseiller Municipal, participera aux commissions suivantes :

- CULTURE / JUMELAGE
- SPORTS
- ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.1 – COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE "JEUNESSE" - MODIFICATION

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Madame Maylis de MENDITTE présidait la Commission extra-municipale "JEUNESSE". Elle a été remplacée par Madame Nicole DARRASSE.

VOTE :

- . 30 POUR
- . 9 ABSTENTIONS :
- MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -
- MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

5 – ORGANISMES EXTERIEURS - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Suite au décès de Mme Maylis de MENDITTE, il convient de désigner des membres du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs. Le résultat des votes est le suivant :

| ORGANISMES | REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL |
|--|--|
| . C.C.A.S. (Conseil d'Administration) | Mme Nicole DARRASSE |
| . Association "CENTRE SOCIAL QUINTAOU" | Mme Florence LASSERRE-DAVID |
| . CAISSE DES ECOLES (Conseil d'Administration) | Mme Nicole DARRASSE |
| . LYCEE CANTAU (Conseil d'Administration) | M. Henri PONCINI |
| . ANGELUKO IKASTOLA (Conseil d'Etablissement) | Mme Nicole DARRASSE |

| ORGANISMES | REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL |
|---|-----------------------------------|
| . STELLA MARIS (Conseil d'Etablissement) | Mme Nicole DARRASSE |
| . G.I.P.-D.S.U. - CONTRAT DE VILLE (Conseil d'Administration) Membre titulaire | Mme Nicole DARRASSE |

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

6 – ENSEIGNEMENT PRIVE - APPLICATION DE LA LOI N° 77-1285 DU 25.11.1977

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Le montant proposé du forfait par élève fréquentant les établissements privés (sous contrat d'association) de la Commune s'élève à 526,13 €, soit une augmentation de 3,87 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – YACHT CLUB ADOUR ATLANTIQUE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Pour faire face au développement de ses activités (voile habitable et pêche en mer), le Yacht Club Adour Atlantique projette la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil. Devant l'intérêt de ce projet, il est décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 5000 € à cette association.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – CONFRERIE DE LA GARBURE ANGLOYE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Une subvention exceptionnelle de 3 500 € est allouée à la Confrérie de la Garbure angloye pour l'organisation d'une manifestation importante à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – COLLEGE ENDARRA - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Une subvention exceptionnelle de 750 € est accordée à l'association sportive du collège d'Endarra pour permettre à l'équipe de football minimes garçons de représenter la Ville d'Anglet au championnat de France UNSS.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – ASSOCIATION JEUNES ADULTES HANDICAPES MOTEURS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Une subvention de 200 € est accordée à l'association des Jeunes Adultes Handicapés Moteurs qui œuvre à Héauritz et compte parmi ses résidents plusieurs enfants d'Anglet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – LOGEMENTS D'URGENCE RUE RENERIC - OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU PACT

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Suite à un avenant OPAH, la participation de la Ville pour la rénovation de deux logements d'urgence situés 52 Rue Rénéric passe à 7 178 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit essentiellement d'opérer les virements de crédits à l'intérieur du budget afin de respecter la nomenclature comptable. Ces opérations n'entraînent pas de novation budgétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Un certain nombre de titres de recettes émis durant les exercices 2005 et 2006 n'ont pu être recouverts, malgré la diligence exercée par le Comptable municipal. Il a donc été décidé de les traduire en produits irrécouvrables. La provision des dépenses est inscrite au budget 2007.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 – MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.U.N. - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

(Rapporteur : M. DUFAU)

Les statuts du SMUN seront modifiés pour tenir compte du transfert du siège social sur le site de l'usine de la Nive au 27 Avenue de Cambo à ANGLET.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 – ASSOCIATION KIMUA - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

L'association KIMUA est autorisée à construire un bâtiment préfabriqué de 80 m² environ (deux classes) sur le terrain communal situé 52 Rue Jouanetote.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – ACQUISITION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT DE VOIRIES

(Rapporteur : M. OLIVE)

Dans le cadre des projets d'aménagement de la Rue de Chassin, de l'Avenue de Montbrun, de la Promenade de la Barre, de la Rue de Bahinos, diverses acquisitions de terrains nécessaires à l'élargissement de ces voies sont autorisées.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – SUTAR - DEMANDE DE CREATION DE Z.A.D.

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Afin d'engager une mesure conservatoire sur le foncier de la zone de Sutar, il est décidé de demander à la CABAB d'engager les démarches pour la création d'une ZAD sur ce secteur.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 – VOIRIE COMMUNALE - SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2007

(Rapporteur : M. PONCINI)

La longueur totale des voiries existantes sur le territoire d'ANGLET est de 204,086 km.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 – ETUDE SIGNALÉTIQUE ET D'INTERPRÉTATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Le dossier étude de signalétique et d'interprétation touristique d'Anglet est adopté. Monsieur le Maire est autorisé à lancer un appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre de cette opération estimée à 672 400 € TTC.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

20 – CLASSEMENT DE VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(Rapporteur : M. PONCINI)

Approbation du lancement des enquêtes publiques en vue du classement dans le domaine public communal des voiries suivantes : Allées Hilloutine, Novion, de Birambéou, Pierre Latécoère, Haurat, de Stationnement Allée des Jardins d'Arcadie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – CONFORTEMENT DES BERGES DU CANAL D'ATCHINETCHE - ENQUETE PUBLIQUE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Un avis favorable est donné au dossier d'enquête publique concernant le projet de confortement du canal d'Atchinetche en raison de l'amélioration apportée à la sécurité de la voirie et du domaine public et à l'écoulement des eaux de ruisseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

(Rapporteur : M. OLIVE)

L'offre de la Société B.P.M. (475 000 € ht) a été retenue pour la réalisation d'un bâtiment modulaire de qualité assurant principalement les fonctions de restauration et de vestiaires/sanitaires du centre technique municipal. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire et à solliciter l'ADEME au titre des économies d'énergies de cet équipement (isolation de qualité, panneaux solaires en toiture).

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – SALLE DES CONGRES DE LA CHAMBRE D'AMOUR - AVENANTS ET FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Il est décidé de porter le budget de l'équipement à 3 700 000 € HT en raison de modifications et d'améliorations techniques apportées au bâtiment (plâtrerie, revêtement de sols, façades, sonorisation, équipement audiovisuel), l'avenant correspondant représentant une augmentation de 2,61% par rapport au marché initial. Un marché complémentaire est par ailleurs lancé pour la construction de mezzanines en maçonnerie et des subventions complémentaires sont sollicitées auprès des partenaires financiers de l'opération.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 CONTRE :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

24 – SITE DE LA BARRE - AIRE DE ROULE - MODIFICATION ET COMPLEMENT DE FINANCEMENT

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Afin de compléter l'offre d'animation et de services du site de la Barre, il est décidé de réaliser des sanitaires automatisés et une scène ouverte démontable de 100 m², augmentant de 3,11% le montant initial du marché.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

25 – SITE DE LA BARRE - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la CABAB pour des prestations complémentaires destinées à optimiser la fonctionnalité de la Maison de l'Environnement (signalétique, parc à vélos, mobilier divers, sonorisation) pour un montant de 125 000 € ht entièrement supportés par la CABAB.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE - PAUL-DEJEAN - DAUBAGNA - ESPILONDO - Mmes JARRAUD-VERGNOLLE - BORDA -

MM. BLANC - MONDORGE - Mme MAURY

ADOPTE

26 – ENSEIGNEMENT - CONVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UNE CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (C.H.A.M.) A L'ECOLE ELEMENTAIRE EVARISTE GALOIS

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention régissant les modalités de collaboration entre les partenaires et l'organisation pratique du dispositif.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 – ENVIRONNEMENT - PREVENTION ET PROTECTION DE LA FORET DU PIGNADA

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Dans le cadre de la poursuite en 2007 de l'action de prévention et de protection de la Forêt du Pignada par deux cavaliers verts , Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, propriétaire d'une partie de la forêt.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 – TABLEAU DES EMPLOIS ET MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

La mise en œuvre de la réforme de février 2007 sur les effectifs municipaux ainsi que les propositions d'avancements de grade et de promotion faites aux commissions administratives paritaires de 2007, conduisent à modifier le tableau des emplois, à prévoir la transposition du dispositif indemnitaire en vigueur sur les nouveaux cadres d'emplois définis par la réforme, à ajuster les indices de base des rémunérations des saisonniers et à fixer le taux de promotion permettant les avancements de grades des agents dans les différents cadres d'emplois de la collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 25 MAI 2007.

Le Maire,